

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.168  
Objet

AMENAGEMENT DU PONT ROUGE  
Acquisition d'un terrain  
pour mise à l'alignement  
Mme BERTIN.

DATE DE CONVOCATION

18 NOVEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 NOVEMBRE 1982

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

POUR: \_\_\_\_\_

CONTRE: \_\_\_\_\_

ABSTENTIONS \_\_\_\_\_

UNANIMITE

RECUEIL À LA SUITE DE LA PROCÉDURE  
ROCHEFORT, LE  
- 8. DEC. 1982  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

5

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le vingt six novembre à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BOUCHET,  
BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA,  
BROTREAU, BERLAND, DUFEL, PELLETIER, Mme TACQUET, CABAL, TAP,  
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BOUCHET  
DUFOUR par M. LACHAUD  
Melle FOUCHE par M. LIS  
M. BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. VIAUD, TETARD, NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'élargissement du Pont Rouge nécessite l'acquisition par la  
Ville de ROYAN d'une bande de terrain d'une largeur approximative  
de 2 mètres dépendant de la propriété de Mme BERTIN, demeurant  
31 rue des Fauvettes à ROYAN.

Mme BERTIN a reconnu, par signature d'un document d'arpentage,  
les nouvelles limites de sa propriété. En outre, cette dernière  
a signé, en date du 22 Novembre 1982, une promesse de vente  
moyennant la somme globale de 7.560 F. décomposée ainsi qu'il suit :

Prix de base : 42m <sup>2</sup> à 150 F.....	6.300 F.
Indemnité de dépréciation.....	1.260 F.
total.....	7.560 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le plan des lieux,

Vu l'avis favorable de la Commission "Urbanisme et Construction  
Equipement et Environnement, Travaux" réunie le 10 Novembre 1982,

Considérant le préjudice subi par Mme BERTIN pour la mise à  
l'alignement de sa propriété,

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable, la parcelle de terrain d'une surface de 42m<sup>2</sup> cadastrée section AR n° 312p (en cours de numérotage) dépendant de la propriété de Mme BERTIN, demeurant 31 rue des Fauvettes à ROYAN, pour un prix de SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS (7.560F.),
- d'autoriser M. le Maire ou M. le 1er Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte d'acquisition concrétisant l'opération qui sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN,
- de prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre
- de demander à M. le Préfet de la Chte-Mme la déclaration d'utilité publique fiscale de ladite acquisition,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 908 article 2101 du Budget Supplémentaire pour l'exercice 1982.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire,  
Adjoint Délégué,

